

## FB1 (aptitude formateur PB2)

### Rappel :

- Le déficit de FB2 dans certains départements implique l'impossibilité de former des PB2. Ce déficit de FB2 proviendrait selon certaines régions par le fait que le FB2 n'est accessible qu'aux FB1 ayant le N4 technique.
- Pour répondre à ce besoin le collège propose de modifier le cursus FB1 afin de permettre aux FB1 de former des PB2 en plus des PB1.

### Proposition pour le nouveau cursus FB1

#### **Cursus Actuel FB1**

##### *Module 1*

Connaissance des grands groupes d'animaux et de végétaux et des rapports des êtres vivants entre eux et avec leur milieu.

Ce module correspond à la formation du plongeur Bio niveau 2. Les titulaires du brevet plongeur Bio niveau 2 sont dispensés de ce module.

##### *Module 2*

Module pédagogique constitué de 7 compétences (voir annexe) :

- Encadrement Bio de palanquées
- Préparation/présentation d'un exposé
- Utilisation du matériel de laboratoire
- Utilisation des moyens de communication
- Réglementation (organisation et fonctionnement de la commission)
- Savoir évaluer un Plongeur Bio Niveau 1
- Organisation d'une formation de plongeur Bio niveau 1

Ce module a une durée d'environ 16 heures  
Ces deux modules doivent être passés dans l'ordre chronologique 1 puis 2

#### **Proposition pour le nouveau Cursus FB1**

##### **Module 1**

##### **Test de connaissance**

##### *Module 2*

Module pédagogique constitué de 7 compétences :

- Encadrement Bio de palanquées
- Préparation/présentation d'un exposé **PB1 et PB2**

-Utilisation du matériel de laboratoire

-Utilisation des moyens de communication

-Réglementation (organisation et fonctionnement de la commission)

-Savoir évaluer un **PB1 et un PB2**

-Organisation d'une formation de **PB1 ou PB2**

Ce module a une durée d'environ 20 heures

Ces deux modules doivent être passés dans l'ordre chronologique 1 puis 2

**condition de candidature : N2 et PB2**

les formations PB2 et FB1 sont séparées

### **Gestion de la période transitoire (intégration des FB1 actuels dans le nouveau cursus FB1)**

Conditions de candidature : 2 attestations d'encadrement de stages PB1 validés par un FB2 au minimum

Evaluation :

o **Test de connaissance validé par un FB2 au minimum**

o Participation à un stage PB2 validé par un FB2 au minimum (évaluation des candidats PB2, présentation d'un exposé PB2)

Mise en œuvre :

o **Le collège des instructeurs fournit le test de connaissances**

o Mise en place d'une fiche de suivi du candidat pour le module complémentaire

o Demande ouverture de session auprès du président de CREBS

o Centralisation des fiches de suivi au régional & national

o Délivrance nouvelle carte FFESSM (suivant les conditions en vigueur)

o Période de transition de 2 à 3 ans



Fiche de suivi des FB1 (accès des FB1 actuels aux prérogatives du nouveau cursus FB1)

Identification du candidat		
Nom et Prénom du Candidat		
Région d'appartenance		
N° de FB1		
N° de licence		
	Date	FB2 ou FB3 (nom, prénom, titre, n° diplôme, signature)
Attestation d'encadrement de stage PB1 n° 1		
Attestation d'encadrement de stage PB1 n° 2		
Test de connaissance		
Présentation d'un exposé FB2		
Evaluation des candidats PB2		

Envoyer une copie de cette fiche à la région et à la CNEBS